

EB/SC/VP

Nombre de Conseillers :

en exercice 33

présents 24

votants 29

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE

le : 25 SEPTEMBRE 2024

le Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAURENARD
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

en Salle d'Honneur, sous la présidence de Monsieur Marcel MARTEL, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 18 septembre 2024

PRÉSENTS :

Mmes. S. PONCHON, A. JARILLO, ML. ANZALONE, A. SALZE

Mrs. E. CHAUVET, PH. MARTIN, C. AMIEL,

Mmes I. MILLET, N. BOUABDALLAH, F. MOURET, S. COMBE, S. LAMBERT, C. CHAUVET,
L. ROQUEPLAN, S. DIET, MD. PAGES,

Mrs. D. CHAMBON, C. PTAK, M. TEISSIER, B. CLARETON, L. IMBERT, C. ALLEMANY, L. CONSOLIN,
R. THIERS-SIMON, C. LABARDE, M. LOMBARDO

ABSENTS EXCUSES :

Mmes et Mrs. JP. SEISSON (pouvoir à L. CONSOLIN), M. LUCIANI-RIPETTI (pouvoir à C. AMIEL),
D. MAHUET (pouvoir à S. PONCHON), B. REYNÈS (pouvoir à M. LOMBARDO), C. BARRY (pouvoir
à C. LABARDE), N. AUBERT

Secrétaire de Séance : Madame Adélaïde JARILLO

20240925 – 14/FIN03. AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL

Le Conseil Municipal est amené régulièrement à voter des autorisations de programme pour diverses opérations à caractère pluriannuel. Cette procédure, qui permet de n'inscrire au budget de l'année que les crédits correspondant aux dépenses qui seront effectivement mandatées au cours de l'exercice, nécessite des ajustements réguliers.

Conformément à la réglementation en vigueur il convient, aujourd'hui, de procéder à de nouveaux ajustements sur les autorisations de programme ci-dessous, afin de tenir compte de l'évolution des chantiers, et des évolutions contractuelles.

Ainsi, il convient d'ajuster les APCR suivantes :

- **Création d'un centre nautique multifonctionnel** : Les travaux de gros œuvre vont être réalisés plus tôt que prévu, initialement dans le calendrier. Ainsi, il convient d'augmenter le crédit de paiement de l'année 2024 de 1 099K€, pour le fixer à hauteur de 3 018 164.00€ et de réduire d'autant celui de l'année 2025.
- **Mise en conformité accessibilité du Complexe Coubertin** : Les prix de la tranche 2024, dernière tranche de l'opération, ont été finalement au-dessus de l'estimation effectuée par le maître d'œuvre, c'est la raison pour laquelle il convient d'augmenter le crédit de paiement 2024 ainsi que le montant de l'autorisation de programme de 96K€.
- **Mise aux normes et extension de la crèche la Marelle** : La répartition des coûts des travaux a été revue à la baisse lors de la notification des marchés, aussi, il convient de

réduire la tranche 2024 des crédits de paiements de 48K€ et d'augmenter celle de 2025 d'autant.

- Création d'un accueil collectif de mineurs: Le calendrier des travaux a été avancé, notamment sur la partie construction de la structure métal qui va être effectuée majoritairement sur l'année 2024, ainsi, il convient de revoir le montant des crédits de paiement de la tranche 2024, en l'augmentant de 413K€ et en diminuant la part 2025, d'autant.

Pour information, les ACP de réhabilitation du Château, de l'Opération gare, de l'Aménagement du Cœur de MIN restent inchangées par rapport au budget primitif.

Les explications du rapporteur entendues,
Après en avoir délibéré par 25 voix pour, 4 contre

LE CONSEIL MUNICIPAL :

1/ Création d'un centre nautique multifonctionnel

APPROUVE la révision des Autorisations de Programme et Crédits de paiement ci-annexées

Les explications du rapporteur entendues,
Après en avoir délibéré par 25 voix pour, 4 abstentions

LE CONSEIL MUNICIPAL :

2/ Mise en conformité accessibilité du complexe Coubertin

APPROUVE la révision des Autorisations de Programme et Crédits de paiement ci-annexées

Les explications du rapporteur entendues,
Après en avoir délibéré à l'unanimité

LE CONSEIL MUNICIPAL :

3/ Mise aux normes et extension de la crèche la Marelle

APPROUVE la révision des Autorisations de Programme et Crédits de paiement ci-annexées

Les explications du rapporteur entendues,
Après en avoir délibéré par 25 voix pour, 4 contre

LE CONSEIL MUNICIPAL :

4/ Création d'un accueil collectif de mineurs

APPROUVE la révision des Autorisations de Programme et Crédits de paiement ci-annexées

Ainsi fait et délibéré en séance, le jour mois et an que dessus,

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.
EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME.

Châteaurenard, le 26 septembre 2024

LE MAIRE
Marcel MARTEL

